



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2016-054

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

DDFIP

32-2016-09-01-019 - BDV-Collective 01092016 (1 page)	Page 3
32-2016-09-01-023 - CONCILIATEUR FISCAL 01092016 SAURIGNY François-Xavier (2 pages)	Page 5
32-2016-09-01-041 - Délégation 1259 S PIGNOL 01 06 2016 (1 page)	Page 8
32-2016-09-01-048 - Délégation de signature - Delphine SIGNORET -adjointe du Directeur départemental des finances publiques du Gers 01 09 2016 (2 pages)	Page 10
32-2016-09-01-031 - Délégation de signature recouvrement SIP AUCH 01092016 (2 pages)	Page 13
32-2016-09-01-040 - Délégation Domaine FOGHIN Didier 01 09 2016 (1 page)	Page 16
32-2016-09-01-039 - Délégation Domaine MANGENOT Fabienne 01 06 2016 (1 page)	Page 18
32-2016-09-01-038 - delegation expropriation 01 09 2016 (1 page)	Page 20
32-2016-09-01-024 - Délégation vente biens meubles saisis 01092016 SAURIGNY François-Xavier (1 page)	Page 22
32-2016-09-01-045 - Delegations generales Trésorerie d'AUCH Banlieue 01 09 2016 (1 page)	Page 24
32-2016-09-01-037 - delegations PGP services 01 09 2016 (6 pages)	Page 26
32-2016-09-01-043 - delegations PPR services septembre 2016 (2 pages)	Page 33
32-2016-09-01-044 - Délégations signatures DI septembre 2016 (2 pages)	Page 36
32-2016-09-01-046 - Délégations spéciales Trésorerie d'AUCH Banlieue 01 09 2016 (4 pages)	Page 39

DDFIP

32-2016-09-01-019

BDV-Collective 01092016

BDV-Collective 01092016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

2 Place Jean DAVID
BP 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1 -Délégation de signature est donnée par le responsable de la BDV, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000€, aux inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **MME Nathalie CAUDOUX**
- **M Yann LE COCQ**
- **M David BERTRAND**

Toutefois, pour tous les agents, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 2– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 01/09/2016

Responsable de la Brigade Départementale de Vérification,

Frédéric SOLER

Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

DDFIP

32-2016-09-01-023

CONCILIAEUR FISCAL 01092016 SAURIGNY

François-Xavier

CONCILIAEUR FISCAL 01092016 SAURIGNY François-Xavier



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS**
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 01/09/2016 désignant M. François SAURIGNY conciliateur fiscal départemental.

Décide :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à **M. François-Xavier SAURIGNY**, conciliateur fiscal départemental, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, sur les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts, sur l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ou sur les pénalités ;

2° dans la limite de 76 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts et les intérêts moratoires prévus à l'article L. 209 du livre des procédures fiscales ;

3° dans la limite de 150 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur les impositions et taxes autres que celles visées au quatrième alinéa du 3° de l'article L.247 du LPF, les frais de poursuite mentionnés à l'article 1912 du CGI, les amendes et majorations autres que celle prévue à l'article 1730 du code général des impôts, l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ainsi que sur les demandes de délais de paiement ;

4° sans limitation de montant, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du code général des impôts ;

5° dans les limites prévues aux articles R 247-10 et R 247-11 du livre des procédures fiscale, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

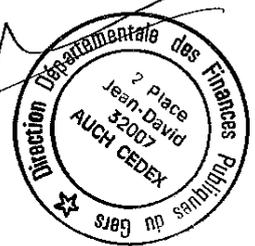
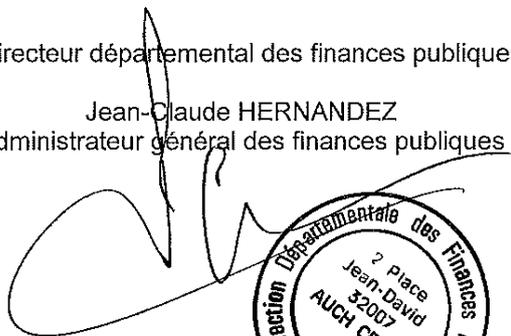
6° sur les contestations relatives aux procédures de poursuite diligentées à l'encontre du contribuable dans le respect des dispositions des articles R*281-1 et suivants du LPF.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité au recueil des actes administratifs.

A AUCH, le 1er septembre 2016

Le Directeur départemental des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur général des finances publiques



DDFIP

32-2016-09-01-041

Délégation 1259 S PIGNOL 01 06 2016

Délégation 1259 S PIGNOL 01 06 2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

Arrêté portant délégation de signature

Le préfet de département du GERS

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet du GERS en date du 1^{er} juin 2016 accordant délégation de signature à M. Jean-Claude HERNANDEZ, Directeur départemental des finances publiques du GERS,

Arrête :

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à M. Jean-Claude HERNANDEZ, Directeur départemental des finances publiques du GERS, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} juin 2016 accordant délégation de signature à M. Jean-Claude HERNANDEZ à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D 1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal sera exercée par M. Sébastien PIGNOL, Inspecteur des Finances Publiques, chargé du service de la fiscalité directe locale.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Valérie MASSE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au Chef de Pôle Gestion Publique.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du GERS.

Fait à AUCH, le 1^{er} juin 2016

Pour le Préfet,

Directeur Départemental des Finances Publiques,



Jean Claude HERNANDEZ

Administrateur Général des Finances Publiques,

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2016-09-01-048

Délégation de signature - Delphine SIGNORET -adjointe
du Directeur départemental des finances publiques du Gers

01 09 2016

*Délégation de signature - Delphine SIGNORET -adjointe du Directeur départemental des finances
publiques du Gers 01 09 2016*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

2, place Jean-David
CS 80302
32007 AUCH Cédex

**Décision de délégation de signature
à la Directrice Adjointe des Finances Publique du Gers**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques** en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 déc 2015 fixant au 1^{er} juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à **Mme Delphine SIGNORET**, Administratrice des finances publiques, Directrice Adjointe des Finances Publiques du Gers, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

A
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

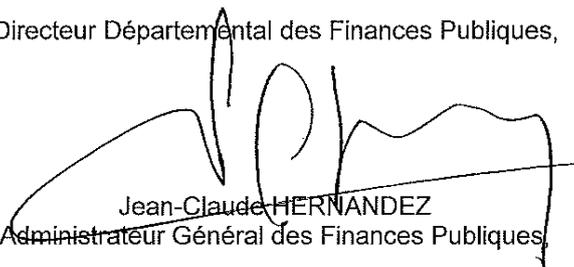
Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – – La présente décision prend effet le 01 septembre 2016

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Directeur Départemental des Finances Publiques,




Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur Général des Finances Publiques

DDFIP

32-2016-09-01-031

Délégation de signature recouvrement SIP AUCH
01092016

Délégation de signature recouvrement SIP AUCH 01092016

Arrêté portant délégation de signature

Le Comptable du service des impôts des particuliers d'AUCH (32),

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L.257 A ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ORTET Catherine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	10 mois	15 000 €
DELMON Lucie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	10 mois	15 000 €
LAURES Mélanie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	10 mois	15 000 €
DAURIAC Maryse	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	8 mois	10 000 €
SINIERI Rodolphe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	8 mois	10 000 €



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

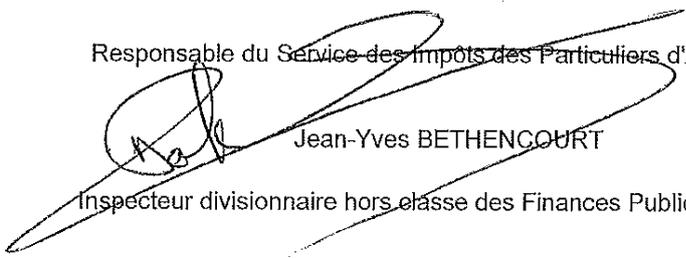
Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BARBE Christophe	Contrôleur des finances publiques	6 mois	3 000 €
LARTIGUE Véronique	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €
LEBEAU Sylvie	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €
HORGUE Sylvie	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €
SOUMOULOU Dominique	Contrôleur principal des finances publiques	6 mois	3 000 €
GRENIER Myriam	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €
BLANCHARD Marie	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du GERS.

A AUCH, le 1^{er} septembre 2016

Responsable du Service des Impôts des Particuliers d'AUCH


Jean-Yves BETHENCOURT

Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances Publiques


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2016-09-01-040

Délégation Domaine FOGHIN Didier 01 09 2016

Délégation Domaine FOGHIN Didier 01 09 2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article R. 150-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Didier FOGHIN, Inspecteur des Finances Publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale. Cette délégation s'exercera dans la limite des évaluations vénales des biens dont la valeur vénale n'excède pas 250.000€, y compris pour la SAFER, et en matière d'évaluation locative dont la valeur est inférieure à 15.000€ ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (article R. 163 et 3° de l'article R. 158 du code du domaine de l'Etat).

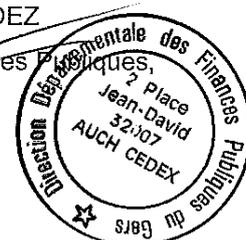
Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du GERS.

Fait à AUCH, le 1er septembre 2016

Directeur Départemental des Finances Publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ

Administrateur Général des Finances Publiques



**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

DDFIP

32-2016-09-01-039

Délégation Domaine MANGENOT Fabienne 01 06 2016

Délégation Domaine MANGENOT Fabienne 01 06 2016

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article R. 150-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à Mme Fabienne MANGENOT, Inspectrice des Finances Publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale. Cette délégation s'exercera dans la limite des évaluations vénales des biens dont la valeur vénale n'excède pas 250.000€.
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (article R. 163 et 3° de l'article R. 158 du code du domaine de l'Etat).

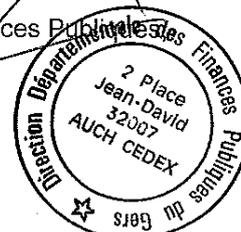
Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du GERS.

Fait à AUCH, le 1er juin 2016

Directeur Départemental des Finances Publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ

Administrateur Général des Finances Publiques



DDFIP

32-2016-09-01-038

delegation expropriation 01 09 2016

delegation expropriation 01 09 2016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS,

Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article R. 179 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS;

Vu le décret n°67-568 du 12 juillet 1967 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, et notamment son article 4 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Arnaud BRIAL, Inspecteur Principal des Finances Publiques, chargé du pôle de la gestion publique, Mme Valérie MASSE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, M. Didier FOGHIN et Mme Fabienne MANGENOT, Inspecteurs des Finances Publiques sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département du GERS en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés à l'article R. 177 du code du domaine de l'Etat et à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé.

Art. 2. - Le présent arrêté abroge le précédent.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du GERS.

Fait à AUCH, le 1^{er} septembre 2016

le Directeur Départemental des Finances Publiques,



Jean Claude HERNANDEZ

Administrateur Général des Finances Publiques,

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2016-09-01-024

Délégation vente biens meubles saisis 01092016
SAURIGNY François-Xavier

Délégation vente biens meubles saisis 01092016 SAURIGNY François-Xavier

Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;
Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est accordée à :

-M. François-Xavier SAURIGNY, Administrateur des finances publiques adjoint

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département du Gers.

A Auch, le 1er septembre 2016

Le Directeur départemental des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ



DDFIP

32-2016-09-01-045

Delegations generales Trésorerie d'AUCH Banlieue 01 09
2016

Delegations generales Trésorerie d'AUCH Banlieue 01 09 2016

Direction générale des Finances publiques

Trésorerie de AUCH BANLIEUE

2 place Jean David
CS 80302
32007 AUCH cedex

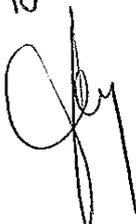
La Trésorière de AUCH BANLIEUE
à

Monsieur le Directeur Départemental
Des Finances Publiques

Pour nous joindre / Références

Tél : 05 62 61 54 53
Mél : t032003@dgfip.finances.gouv.fr

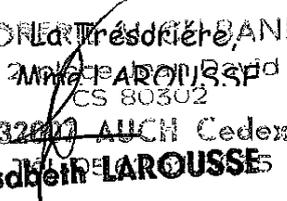
DELEGATIONS GENERALES

Signatures et paraphes	
<p>MC</p> 	<p>Monsieur MEAU Christophe</p> <p>Reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul et concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en particulier les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif.</p>
<p>MJ</p> 	<p>Mme JULIA Martine</p> <p>Reçoit les mêmes pouvoirs, en particulier celui de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de moi-même ou de celle de M Christophe MEAU Sans toutefois que l'absence ou l'empêchement soit opposable aux tiers.</p>

Vous trouverez, ci-dessus, en regard de leur nom, un spécimen de la signature et du paraphe de chacun de mes mandataires.

Annulent et remplacent les précédentes délégations générales

A AUCH BANLIEUE, le 01/09/2016

La Trésorière,

 2 place Jean David
 CS 80302
 32007 AUCH Cedex
Elisabeth LAROUSSE

DDFIP

32-2016-09-01-037

delegations PGP services 01 09 2016

delegations PGP services 01 09 2016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS
2, place Jean David
CS 80302
32007 AUCH Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques
du GERS,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité
publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du GERS ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur
général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date 4 décembre 2015 fixant au 1^{er} juin
2016 la date d'installation de M. Jean-Claude HERNANDEZ dans les fonctions de directeur départemental
des finances publiques du GERS ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à Mme Valérie MASSE,
Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du pôle Gestion Publique, reçoit délégation de signer
tous les actes relevant de la gestion courante,

Missions économiques :

M. Gilles LANGE, Inspecteur des Finances Publiques, chargé d'Expertise Économique et Financière, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Demandes de renseignements aux comptables et aux partenaires (URSSAF...).
- ❖ Demandes de renseignements et envoi de documentation aux entreprises (CCSF).

Pôle de Fiscalité Directe Locale

M. Sébastien PIGNOL, Inspecteur des Finances Publiques, chef du service Fiscalité Directe Locale, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle, des agents du service.
- ❖ Envoi de documentation relative au PFDL
- ❖ Lettre à destination des ordonnateurs en matière fiscale
- ❖ Demandes de renseignements et enquêtes relatives au PFDL
- ❖ Demande d'informations ou transmission d'informations au PFDL ou à la Préfecture ou sous-Préfectures, ou à la DSF - CDIF.
- ❖ Etats 1288M (Tableau - Affiche)
- ❖ Bordereaux d'envoi.

Mme Valérie MELLER, Contrôleur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Bordereaux d'envoi.
- ❖ Envoi de documentation relative au PFDL

Service CEPL

Mme DANFLOUS Maryse, Inspectrice des Finances Publiques, chef du service CEPL, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle, des agents du service.
- ❖ Lettre type de décharge du comptable et lettre type ordonnateurs après visa de l'état global de décharge par la direction.
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Comptes de gestion produits par les comptables directs du Trésor
- ❖ Visa fascicule des comptes de gestion, des comptes annuels (chevaux) - si avis sans observations - et des budgets (courses de chevaux) - si avis sans observations -
- ❖ Demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par la Préfecture
- ❖ Fiches de marchés à compléter : bordereau d'envoi
- ❖ Accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ Bordereau d'envoi PNC
- ❖ Bordereau d'envoi de pièces à la Chambre Régionale

M. Nicolas FELIS, contrôleur des Finances Publiques, et Mme Pascale GARRIGUE, contrôleurs des Finances Publiques, reçoivent délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Visa fascicule des comptes de gestion, des comptes annuels (chevaux) - si avis sans observations - et des budgets (courses de chevaux) - si avis sans observations –
- ❖ Signature des comptes de gestion
- ❖ Demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par l'autorité de tutelle
- ❖ Fiches de marchés à compléter : bordereau d'envoi
- ❖ Accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ Bordereau d'envoi PNC
- ❖ Bordereau d'envoi de pièces à la Chambre Régionale

Missions SPL

M. Alain SIGAL, Inspecteur des Finances Publiques, chargé de la Dématérialisation et des analyses financières des CEPL, reçoit délégation de signer les actes suivants :

- ❖ Réponses aux demandes des CEPL et envoi de documentation sur la dématérialisation.
- ❖ Tous documents relatifs à l'ouverture des contrats monétiques (prélèvements, TPE, TIPI, ...)

M. Gilles LANGE, Inspecteur des Finances Publiques, correspondant monétique, chargé des affaires économiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Tous documents relatifs à l'ouverture des contrats monétiques (prélèvements, TPE, TIPI, ...)
- ❖ Demandes de renseignements aux comptables et aux partenaires (URSSAF...).

Comptabilité recouvrement, produits divers

Mme Patricia CHENESSEAU, Inspectrice des Finances Publiques, chef du service Comptabilité Recouvrement, produits divers reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle, des agents du service.
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France - CCP.
- ❖ Chèques sur le Trésor, déclarations de perte
- ❖ P.V. de destruction de formules, régie de recettes Préfecture
- ❖ Visa des journaux à souche, compte d'emploi, PV de vérification des régies de Recettes - Visa P11.
- ❖ Fiches de rejets
- ❖ Situation journalière de la Caisse
- ❖ Observations balance P 101, 101A et mensuelles AF
- ❖ Visa des ordres de paiement
- ❖ Bordereaux et lettres de transfert, certificats de perte
- ❖ Lettre type de demande régularisation d'impayés et émission de titres
- ❖ Bordereaux de réception et d'envoi de timbres amendes, timbres fiscaux, ONI, permis de chasser
- ❖ EDS - Balance
- ❖ Visa des ordres de paiement
- ❖ Bordereaux de déclaration de crédits sans emploi

- ❖ Bordereaux sommaires trimestriels
- ❖ Envoi des bordereaux sommaires trimestriels et des états d'ajustements locaux mensuels de dépenses.
- ❖ Bordereaux d'envoi des pièces de dépenses.
- ❖ Suspension et rejet de paiement simples
- ❖ Déclaration de recettes du service de la caisse
- ❖ Accusés de réception
- ❖ Significations d'oppositions
- ❖ Délais Produits Divers : créance inférieure à 3 000 € et délais inférieurs à 12 mois
- ❖ Remise gracieuse : créance inférieure à 1 500 € (application du barème)
- ❖ NV produits divers : 1 000 €
- ❖ États ARCADE
- ❖ États de saisie, PSE, commandement; derniers avis avant poursuites
- ❖ États de concordance (dégrèvements magnétiques)
- ❖ Accusés de réception des lettres des contribuables (lettre type)
- ❖ Certificats de recette
- ❖ Situations et pièces transmises mensuellement aux différentes administrations déconcentrées du département
- ❖ Bordereau de versement des amendes
- ❖ Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des NV Taxe d'urbanisme (lettre type)
- ❖ Bordereau d'annulation des amendes
- ❖ Bordereau d'envoi et accusés de réception
- ❖ Demande de pièces justificatives
- ❖ Demande de renseignements
- ❖ Déclarations de recette
- ❖ Validation des dossiers TICPE

Mesdames **Sigrid HUMEAU**, Contrôleur des Finances Publiques , **Viviane MONBLANC**, Contrôleur des Finances Publiques, **Mme Sonia LHIGONNEAU**, Agent Administratif des Finances publiques , reçoivent délégation de signer les actes suivants :

- ❖ Accusés de réception
- ❖ Significations d'oppositions
- ❖ Toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France - CCP.
- ❖ Chèques sur le Trésor, déclarations de perte
- ❖ Fiches de rejets
- ❖ Situation journalière de la Caisse, Déclaration de recettes du service de la caisse
- ❖ Observations balance P 101, 101A et mensuelles AF
- ❖ Visa des ordres de paiement
- ❖ Bordereaux et lettres de transfert, certificats de perte
- ❖ Lettre type de demande régularisation d'impayés et émission de titres
- ❖ Bordereaux de réception et d'envoi de timbres amendes, timbres fiscaux, ONI , permis de chasser
- ❖ Visa des ordres de paiement

Mesdames Cécile THEAUX-LAFARGUE , Florence ANDRIEU, Sandrine GARBAIL contrôleurs des Finances Publiques, reçoivent délégation de signer les actes suivants :

- ❖ États de saisie, PSE, commandement; derniers avis avant poursuites
- ❖ États de concordance (dégrèvements magnétiques)
- ❖ Accusés de réception des lettres des contribuables (lettre type)
- ❖ Situations et pièces transmises mensuellement aux différentes administrations déconcentrées du département
- ❖ Bordereau de versement des amendes
- ❖ Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des NV Taxe d'urbanisme (lettre type)
- ❖ Bordereau d'annulation des amendes
- ❖ Bordereau d'envoi et accusés de réception
- ❖ Demande de pièces justificatives
- ❖ Demande de renseignements
- ❖ Déclarations de recette
- ❖ Gestion des régies de police
- ❖ Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des NV Taxe d'urbanisme (lettre type)

Dépôts et services financiers

M. David LARRIEU, Contrôleur des Finances Publiques, responsable du service Dépôts et Services Financiers, et chargé de clientèle institutionnelle et juridique, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle de l'agent du service.
- ❖ Demandes de renseignements et de pièces justificatives, lettres d'offre pour instruction de prêts notaires et autres professionnels à hauteur de 60 000 €.
- ❖ Toutes les pièces relatives aux conventions d'abonnement et aux services bancaires CDC et DFT (CDC-net, CDC Compte +, ouverture de comptes à vue, à terme, titres....)
- ❖ Balance et États de Développement de solde
- ❖ États mensuels des organismes sociaux
- ❖ Procès Verbaux de destruction des chèques et cartes bancaires
- ❖ Attestation concernant des soldes de comptes ou des chèques
- ❖ Attestation de plus value
- ❖ Bordereau d'envoi fax et accusé réception passe partout y compris valeurs inactives (PNC et DGFIP)
- ❖ Toutes les pièces relatives au fonctionnement des services bancaires DFT et CDC
- ❖ Signature rejet B.D.F.
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Rejets comptables (PNC)
- ❖ Réalisation des ordres de bourse et placement (achat vente) + CAT
- ❖ Accusé réception des oppositions sur chèques effectués par la clientèle
- ❖ P1C

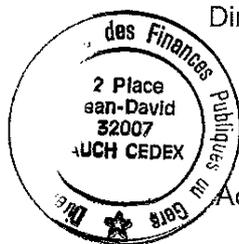
Madame Marie-hélène ANDURAN, Agent Administratif des Finances Publiques, reçoit délégation de signer les actes suivants

:

- ❖ Accusé réception opposition chèque
- ❖ P1C
- ❖ Bordereau envoi + fax passe partout
- ❖ Rejets comptables

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Auch, le 1^{er} septembre 2016



Directeur Départemental des Finances Publiques,

Jean Claude HERNANDEZ

Administrateur Général des Finances Publiques,

DDFIP

32-2016-09-01-043

delegations PPR services septembre 2016

delegations PPR services septembre 2016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AUCH, le 01 septembre 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

2, place Jean-David
CS 80302
32007 AUCH Cédex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines et formation professionnelle :

Mme Aurore BLAQUART, Inspectrice Principale, Chef de division Ressources Humaines (RH)
et Formation Professionnelle,

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

JOU

Gestion RH

Mme Marie-Joséphine LESVIGNE, Inspectrice des Finances Publiques, chef du service gestion des ressources humaines (à compter du 11/08/2016)

Reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de cette dernière, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- **M. Laurent DELMON**, contrôleur des Finances Publiques
- **M. Pascal GAUZES**, contrôleur des Finances Publiques

Formation professionnelle

Mme Christine SENSEBE, inspectrice des Finances Publiques, chef du service formation professionnelle

reçoit les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de cette dernière, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- **Mme ARRIVETS**, agent administratif des Finances Publiques

2. Pour la Division Budget, immobilier, logistique :

M. Jean-Claude SEUROT, Inspecteur Divisionnaire, Chef de division Budget, Immobilier, Logistique (BIL)

Budget, immobilier, logistique

Mme Corinne SIGAL, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique

reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de cette dernière, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- **M. Frédéric AUGE**, contrôleur des Finances Publiques,
- **Mme Nathalie COSTE**, contrôleuse des Finances Publiques,
- **Mme Isabelle SACCILOTTO**, Contrôleuse des Finances Publiques
- **Mme Sandrine GUIBELEGUIET**, Contrôleuse des Finances Publiques

reçoit les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ces derniers, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- **M. Christian LE BRAS**, agents administratifs des Finances Publiques
- **M. Anthony LOMBARDO**, agents administratifs des Finances Publiques

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Directeur Départemental des Finances Publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ

Administrateur Général des Finances Publiques


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2016-09-01-044

Délégations signatures DI septembre 2016

Délégations signatures DI septembre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
SERVICE RESSOURCES HUMAINES
CS 80302
2 PLACE JEAN DAVID
32007 AUCH CEDEX

Le Directeur départemental
des Finances publiques du Gers

à

Monsieur le Directeur régional des Finances
Publiques de la Haute-Garonne et de la région
Midi-Pyrénées
Service Liaison Rémunération

Affaire suivie par Joëlle BETHENCOURT
joelle.bethencourt@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 05 62 61 64 29 ☎ 05 62 05 81 59

Référence : Sc4 2016

O B J E T : Délégation de signatures

Nommé par décret du (1) 4 décembre 2015,
j'ai été installé dans mes fonctions le (1) 1^{er} juin 2016

Pour ce qui concerne la gestion du : **personnel du département**

- 1- J'ai désigné le service (1) Ressources Humaines (☎ 05 62 61 64 09) comme étant chargé de cette gestion.
- 2- J'ai établi comme suit la liste des agents habilités à signer les documents de liaison avec le service Liaison Rémunérations de la DRFIP de Toulouse

Nom Grade Fonction	Signature
Monsieur, Madame, Mademoiselle (2) Nom BETHENCOURT Prénoms Joëlle Grade Administratrice des Finances Publiques adjointe Pôle pilotage et ressources	
Monsieur, Madame, Mademoiselle (2) Nom LESVIGNE Prénoms Marie-Joséphé Grade Inspectrice des Finances Publiques	
Monsieur, Madame, Mademoiselle (2) Nom DELMON Prénoms Laurent Grade Contrôleur des Finances Publiques	
Monsieur, Madame, Mademoiselle (2) Nom GAUZES Prénoms Pascal Grade Contrôleur des Finances Publiques	

3- Je précise que le présent document annule et remplace les précédentes délégations

Fait à Auch , le 1er Septembre 2016



Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur Général des Finances Publiques

DDFIP

32-2016-09-01-046

Délégations spéciales Trésorerie d'AUCH Banlieue 01 09
2016

Délégations spéciales Trésorerie d'AUCH Banlieue 01 09 2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale des Finances publiques

Trésorerie de AUCH BANLIEUE

2, place Jean DAVID

Cs 80302

32007 AUCH cedex

La Trésorière d'AUCH BANLIEUE

à

Monsieur le Directeur Départemental
Des Finances Publiques

Pour nous joindre / Références

Tél : 05 62 61 64 53

Mél : t032003@dgfip.finances.gouv.fr

DELEGATIONS SPECIALES

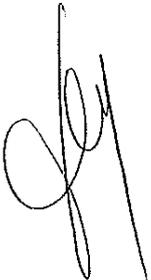
A - Caisse - Courrier

Signatures et paraphes	
<p>MC</p> 	<p>M MEAU Christophe</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De signer les demandes d'approvisionnement et de dégagement de numéraire auprès de la Poste • De signer les quittances P1E • De me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier)
<p>MJ</p> 	<p>Mme JULIA Martine</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De signer les demandes d'approvisionnement et de dégagement de numéraire auprès de la Poste • De signer les quittances P1E • De me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier)

B - Comptabilité

Signatures et paraphes	
<p>Mc</p> 	<p>M MEAU Christophe</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer les documents comptables à transmettre à la Trésorerie Générale (P213 et leurs pièces jointes, états de développement des soldes...)• De signer le P11
<p>MJ</p> 	<p>Mme JULIA Martine</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer les documents comptables à transmettre à la Trésorerie Générale (P213 et leurs pièces jointes, états de développement des soldes...)• De signer le P11

C- Recouvrement des produits des collectivités locales

Signatures et paraphes	
<p>MC</p> 	<p>M MEAU Christophe</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 750 € et de 6 mois de délais maximum,• De signer les demandes de renseignements,• De signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif,• De signer les bordereaux d'envoi et accusés réception.
<p>MJ</p> 	<p>Mme JULIA Martine</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 750 € et de 6 mois de délais maximum,• De signer les demandes de renseignements,• De signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif,• De signer les bordereaux d'envoi et accusés réception.

D - Collectivités Locales

Signatures et paraphes	
<p>MC</p> 	<p>M MEAU Christophe</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer les P503,• De signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...),• De signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.
<p>MJ</p> 	<p>Mme JULIA Martine</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer les P503,• De signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...),• De signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception.

(1) rayer ou compléter

(2) compléter du montant

Vous trouverez, ci-dessus, en regard de leur nom, un spécimen de la signature et du paraphe de chacun de mes mandataires.

Annulent et remplacent les délégations précédentes

A AUCH BANLIEUE , le 01/09/2016

La Trésorière,
Mme LAROUSSE
T.É.O. RIC AUCH BANLIEUE
2 place Jean David
CS 80302
32007 Elisabeth LAROUSSE
Tel. 05 62 61 64 35